



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de santé des armées
Hôpital d'instruction des armées Bégin
Coordonnateur National du lien SSA-Jeunesse

Saint-Mandé, le 25/09/2023

FICHE SUR LES CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS POUR DEVENIR MEDECIN OU PHARMACIEN MILITAIRE Session 2024

Ce concours est proposé aux lycéens au parcours de spécialités scientifiques : ce concours est ouvert à tous, le « binôme » de spécialité à privilégier étant : SVT/physique chimie et Math complémentaire.

Les inscriptions de la session 2024 débuteront le 7 novembre 2023 à 12h et seront closes le 11 février 2024 à 17h. Elles se font en ligne à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>

en suivant les sélections indiquées ci-dessous.

The screenshot shows the 'Gestion des examens et concours' page on the Cyclades platform. At the top, there are logos for Cyclades and the French Republic. Below the title, there are links for 'Besoin d'aide ?' and 'Vidéos de présentation'. A sidebar menu is visible on the left. The main content area includes a section for 'Résumé de la sélection' with links to 'Concours', 'Recrutements des autres ministères', 'Santé des Armées', 'Concours d'admission à l'école de santé des armées 'PASS'', 'Concours Externe', '2024', and 'NATIONAL'. Below this, an 'Informations disponibles' box states that the 'Concours Externe d'admission à l'école de santé des armées 'PASS'' is open from 07/11/2023 12:00 to 11/02/2024 17:00. It also provides links to various government services for more information.

La **visite médicale d'aptitude initiale** auprès d'un médecin militaire, ne concerne que les seuls candidats admissibles.

Comme tout concours de la fonction publique, il comporte un **écrit et un oral**.

Les **épreuves d'admissibilité** auront lieu le **2 avril 2024** dans des centres qui vous seront précisés.

Les **épreuves d'admission** du **01 juillet au 04 juillet 2024** à l'ESA de Lyon-Bron.

Les épreuves d'admissibilité comportent quatre épreuves écrites d'une durée de 90 minutes chacune : composition française (coefficient 2) ; anglais (coefficient 1) ; 2 épreuves au choix parmi les 3 proposées : mathématiques, SVT, physique et chimie (coefficient 3).

Les épreuves écrites consistent en une série de QCM et de petits exercices. Elles portent sur le **programme général de toute la terminale** (des annales sont disponibles sur le site des écoles).

Les épreuves d'admission consistent en des épreuves sportives (coefficient **2** ; course à pied (demi-Cooper), tractions ou suspension barre fixe, gainage abdominal et natation) et un important entretien de motivation, passé avec le jury en conclusion des diverses épreuves : 30 minutes (coefficient **9**).

En moyenne, 1800 candidats se présentent sur le plan national, environ 350 sont retenus à l'oral (les « admissibles ») pour **125 places offertes** à la rentrée universitaire 2024/25.

Les reçus intégreront l'École du Service de Santé des Armées (ESA) de Lyon-Bron la semaine du 22 juillet 2024. Ils signeront leur contrat d'officier de carrière lors du premier mois à l'école.

Sauf situation exceptionnelle, il est **impossible de rompre ce contrat** au-delà des 6 premiers mois de période probatoire.

Ils sont payés environ 450 EUR/mois la première année et environ 1400 EUR/mois de la deuxième à la sixième année. Les années d'étude comptent pour leur retraite. Les trois premières années sont en internat à l'École, il est possible de prendre un logement « en ville » à partir de la 4^e année.

En sus des études universitaires de médecine, les élèves de l'ESA suivent à la fois **une formation d'officier et une formation médico-militaire spécifique** à la pratique médicale au sein des armées. Elles représentent **15 à 20%** de la formation reçue lors des 6 premières années d'études, sous forme de cours, de stages en unités, visites, conférences métier et défense, exercices et brevets militaires. Une partie de cet enseignement occupe les vacances universitaires lors des premières années. Le but est de préparer les élèves à exercer partout où les forces armées sont engagées. Exercer comme médecin militaire est un **engagement au service de la France avec toutes les exigences que cela comporte** : déplacements à l'étranger, missions de plusieurs mois, mutations. **C'est aussi et surtout ce qui fait la richesse de ce métier.**

Lors de la première année, ils bénéficient d'un encadrement complémentaire gratuit (cours dispensés à l'ESA). Mais **entrer à l'ESA est avant tout un engagement à servir comme médecin militaire au sein du service de santé des armées**. L'ESA ne peut être comparée à une formation préparatoire privée uniquement centrée sur le succès à la PASS.

Après les épreuves de fin de second cycle des études médicales (l'EDN), ils réaliseront tous un DES de médecine générale d'une durée de 4 ans avec une année intégrée de FST (formation spécialisée transverse) de médecine de guerre et situations sanitaires exceptionnelles (MGSSE) afin de les préparer à leur futur métier.

Les futurs praticiens pourront ensuite prétendre à une spécialité hospitalière. En effet, **l'assistantat**, ouvert sur concours après 3 ans de pratique généraliste, permet à tout médecin des forces d'accéder à des spécialités hospitalières, médico-militaires ou aux carrières de recherche. **Le choix de spécialité n'est donc pas figé à l'issue du second cycle.**

Les élèves s'engagent à servir au sein du service de santé des armées pour une durée de 24 ans en moyenne, en fonction de la spécialité choisie. Au terme, ils pourront quitter le service actif en cumulant une retraite (en général au grade de « médecin colonel » avec un âge moyen de 45 ans) avec la rémunération d'une éventuelle deuxième carrière libérale ou salariée.

Médecin Chef des Services (R) Patrick HAMON
(paham.cma@orange.fr)
Coordonnateur National du lien SSA-Jeunesse

Saint-Mandé, le 07/11/2022

**FICHE SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS
POUR DEVENIR INFIRMIER MILITAIRE DES FORCES /
et en HIA
Session 2024**

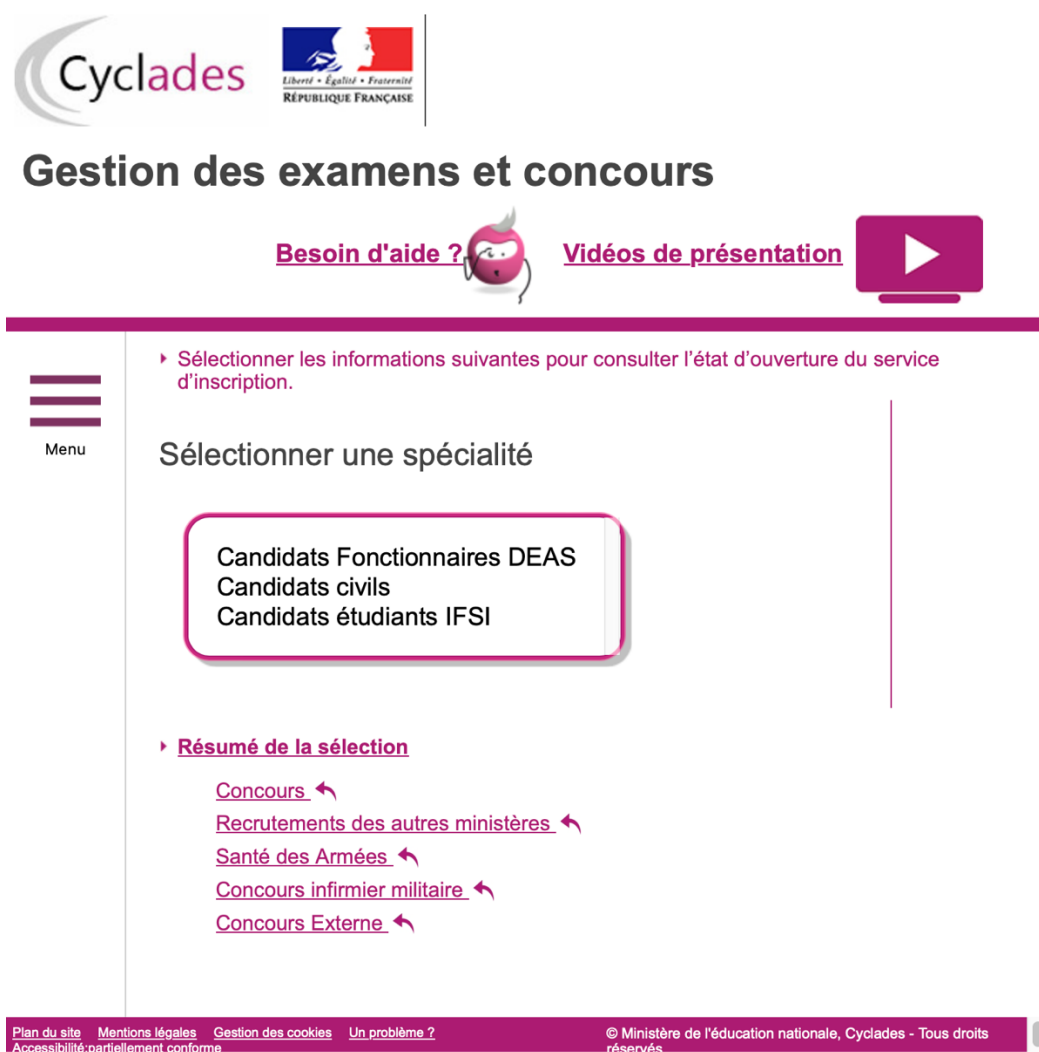
RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE : <https://www.emslb.defense.gouv.fr/nous-rejoindre-concours/concours-eppa>

Bureau gestion des concours : dagrhh-ssa-brec-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

INSCRIPTIONS

Pour la session 2024, les inscriptions se font en ligne sur le site **Cyclades** de l'Éducation Nationale entre le 07 novembre 2023 et le 28 janvier 2024 :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>



The screenshot shows the 'Gestion des examens et concours' page on the Cyclades website. At the top, there are logos for Cyclades and the French Republic. Below the title, there are links for 'Besoin d'aide ?' (with a cartoon character) and 'Vidéos de présentation' (with a play button icon). A sidebar menu is visible on the left. The main content area has a heading 'Sélectionner une spécialité' and a list of candidate types: 'Candidats Fonctionnaires DEAS', 'Candidats civils', and 'Candidats étudiants IFSI'. Below this, there is a section 'Résumé de la sélection' with links to 'Concours', 'Recrutements des autres ministères', 'Santé des Armées', 'Concours infirmier militaire', and 'Concours Externe'. The footer contains links for 'Plan du site', 'Mentions légales', 'Gestion des cookies', and 'Un problème ?', along with copyright information for the Ministry of National Education and Cyclades.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

✓ Elles auront lieu le **01/03/2024**.

✓ **Lieu : le candidat choisit lors de son inscription aux concours parmi les centres proposés.**

Pour les candidats et candidates demeurant en métropole ou résidant à l'étranger (sauf aux Émirats Arabes Unis, à Djibouti, en République de Côte d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal), les épreuves d'admissibilité se déroulent dans l'un des centres d'examen relevant du SIEC.

Pour les candidats et candidates résidant dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, aux Émirats Arabes Unis, à Djibouti, en République de Côte d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal, les épreuves d'admissibilité sont organisées au sein de chaque Direction interarmées du service de santé des armées (DIASS) et Centres médicaux interarmées (CMIA) : Antilles, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Zone sud de l'océan Indien (La Réunion et Mayotte), Émirats Arabes Unis, Djibouti, Afrique centrale et de l'ouest (République de Côte d'Ivoire), Gabon, Sénégal.

✓ **Description des épreuves :**

1. Épreuve écrite (2h, coefficient 5) : une rédaction et des réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social.

Cette épreuve permet d'apprécier les qualités rédactionnelles des candidats, leur aptitude au questionnement, à l'analyse, à l'argumentation et leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

2. Épreuve de mathématiques (1h, coefficient 4). Les exercices proposés supposent la maîtrise de notions mathématiques de base, telles que les quatre opérations, les décimales, les fractions, les pourcentages, les grandeurs et mesures (longueur, masse, durée), les conversions et la résolution d'un problème en plusieurs étapes.

Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

À ce jour, des annales sont disponibles en ligne pour le sauf pour l'épreuve de mathématiques. À compter de janvier 2024, des exercices d'entraînement à l'épreuve de mathématique seront également mis en ligne.

✓ Sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité :

- Candidats qui ont validé, à la date de présentation du concours :
 - Soit les unités d'enseignement de la première année commune des études de santé ;
 - Soit les unités d'enseignement de la première année ou des deux premières années de scolarité en institut de formation en soins infirmiers.

ÉPREUVES D'ADMISSION

✓ Elles auront lieu du **21 au 31 mai 2024 aux EMSLB**.

✓ Pour tous les candidats, les épreuves d'admission se déroulent aux EMSLB de Lyon-Bron

✓ Description des épreuves :

1. **Entretien** (30 min, coefficient 9 ou coefficient 18, pour les candidats dispensés des épreuves d'admissibilité)

- destiné à apprécier l'aptitude à suivre la formation, les motivations, l'aptitude à servir en qualité d'infirmier militaire et le projet professionnel au sein de l'institution

ou

- sur leur expérience professionnelle destinée à apprécier l'aptitude des candidats militaires ou fonctionnaires titulaires du DE d'aide-soignant à valoriser leur expérience professionnelle, à suivre la formation, à évaluer leurs motivations et leur aptitude à servir en qualité d'infirmier militaire.

2. **Épreuves sportives** : course à pied (demi-cooper), gainage abdominal, tractions (M) ou suspension barre fixe (F) et natation.

Le candidat devra fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication aux activités physiques et sportives des épreuves d'admission, délivré par un médecin de son choix et datant de moins de trois mois.

Le barème des épreuves sportives est disponible en ligne ainsi que des vidéos de démonstration, des tests de préparation.....

Les candidats de la Légion étrangère et de la BSPP sont exemptés des épreuves sportives.

APTITUDE MEDICALE

Une visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin militaire est obligatoire pour les candidats admissibles. La liste des antennes d'expertise médicale initiale sera communiquée aux intéressés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

✓ Concours ouverts aux :

- candidats âgés de 17 ans à 23 ans au plus, bacheliers, ou équivalent, et futurs bacheliers ;

- élèves et anciens élèves (depuis moins d'un an) de l'ESA, âgés de 24 ans au plus ;

- étudiants inscrits en IFSI, la limite d'âge de 23 ans au plus étant augmentée du nombre d'années d'études en soins infirmiers validées ;

- militaires non officiers âgés de 32 ans au plus, titulaires du baccalauréat ou équivalent, et réunissant au moins trois ans de service militaire ou titulaire de DE d'aide-soignant et justifiant de trois ans au moins d'exercice en cette qualité et de cinq ans de service militaire ;

- fonctionnaires âgés de 29 ans au plus, titulaires du DE d'aide-soignant et titulaire du baccalauréat et réunissant au minimum trois ans de services publics ou justifiant au minimum de trois ans d'exercice en qualité d'aide-soignant et de cinq ans de services publics dans le domaine médico-social dans les autres cas.

✓ Être de nationalité française

TEXTES DE RÉFÉRENCES : ils sont disponibles en ligne

CURSUS DE FORMATION : un double cursus est organisé (filière civile classique et formation militaro-médicale spécifique et complémentaire)

Incorporation fin juillet

Formation initiale en aout

Formation universitaire dans 3 IFSI lyonnais / marché public en cours > à termes 2 IFSI et non plus 3

Formation Militaire Complémentaire en février et juillet pour les 1^{ère} et 2^{ème} année, en février pour les 3^{ème} année.

Obtention du DEI

Brevet Militaire

Affectation à la sortie de l'EPPA dans les forces (CMA-AM), ou hors périmètre des forces (HIA, CTSA)

Post EPPA :

Formation d'armée spécialisée de 1 à 4 mois

Formation Médico Opérationnelle d'1 mois.

Médecin Chef des Services (R) Patrick HAMON
(paham.cma@orange.fr)
Coordonnateur National du lien SSA-Jeunesse

Intégrez les EMSLB et devenez Infirmier militaire

L'infirmier organise et met en œuvre les activités soignantes en centre médical des armées ou sur un bâtiment de la marine nationale. Il participe à la gestion de situation sanitaire d'exception dans un contexte national ou international. Il forme un binôme avec le médecin militaire pour la prise en charge médicale des combattants en métropole et en opération extérieure ainsi que celle des blessés de guerre.



Les conditions d'accès à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA)

- Sur concours annuel de l'EPPA niveau baccalauréat organisé en mars (écrit : français et mathématiques) et juin (oral et épreuves sportives) ;
- Être titulaire du baccalauréat ;
- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 17 à 23 ans ;
- Avoir effectué sa journée d'appel (JAPD/JDC) ;
- Être reconnu apte médicalement.



Nous contacter

www.esa.sante.defense.gouv.fr



Bureau concours : 01 40 51 69 38



EMSLB : esalyonbron@gmail.com



Les aspects pratiques aux EMSLB (Bron 6g)

- Contrat d'engagement de 6 ans ;
- **Rémunération dès l'entrée à l'école** (1 300 €) ;
- Internat en première année, **externat possible en 2^{ème} et 3^{ème} année** ;
- Carte de **réduction SnCF** -75% ;
- **Sécurité sociale** militaire.



Formation

3 ans d'études à Bron avec un double cursus :

- Universitaire dans l'un des trois IFSI partenaires lyonnais (5200 heures) ;
- Militaire et spécialisée (1100 heures) sous forme de travaux pratiques, séances d'entraînement physique, de tir, d'anglais et exercices de terrain.



Votre vie, notre combat



MINISTÈRE
DES ARMÉES